République Algérienne
Démocratique et Populaire
Ministère de l'Enseignement Supérieur
et de la Recherche Scientifique
Université Ferhat Abbas-Sétif

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية
وزارة التعليم العالي والبحث العلمي
جامعة فرحات عباس - سطيف

PROCES-VERBAL DE REUNION

Le 26 novembre 2013 à 15h, une réunion présidée par M. le Recteur de l'université Ferhat Abbas, Sétif 1, a eu lieu au siège du rectorat avec les représentants des enseignants universitaires et hospitalo-universitaires de l'université Sétif 1 et en présence de M. le Secrétaire Général et de M. le Vice Recteur chargé des relations extérieures, pour définir les modalités de constitution de la nouvelle commission de logement qui devra prendre en charge l'étude des dossiers de logements de fonction (programme du Président de la République).

Au cours de cette réunion, marquée par un débat serein et responsable, il a été décidé ce qui suit :

- Formation d'une commission de logement présidée par le Recteur de l'université Sétif 1 qui se chargera de la réception et du traitement des dossiers des enseignants de l'université Sétif 1
- Cette commission sera constituée de **six (06) membres**. Trois (03) membres seront élus par l'Assemblée Générale (AG) des enseignants-chercheurs universitaires et hospitalo-universitaires de l'université Sétif 1, qui sera convoquée par le Recteur avant le 19 décembre 2013 et les trois (03) autres membres (observateurs) seront désignés par les partenaires sociaux de l'université Sétif 1 (CNES, UGTA-SNEU et Syndicat des HU).

  Les membres de la commission ne doivent pas être concernés par la demande de logement.

Chaque demandeur devra remplir lui-même une fiche de notation, qui sera mise au point par la commission, conformément aux critères nationaux ; il pourra ainsi avoir une idée du nombre total de points relatifs à son futur classement.

Une démarche analogue devra être effectuée à l'Université Sétif 2 pour désigner une commission propre à l'Université Sétif 2 selon le même principe et qui se chargera également de la réception et du traitement des dossiers des enseignants de l'université Sétif 2.

Une réunion de coordination des deux commissions Sétif 1 et Sétif 2 (deux sous-commissions) se tiendra par la suite pour dégager une commission unique commune (03 membres de Sétif 1 + 03 membres de Sétif 2) présidée par le recteur de l'université Sétif 1.

Cette commission commune aux deux universités récupérera les dossiers et les classements préliminaires établis par les deux précédentes commissions, et se chargera d'établir le classement final de l'ensemble des enseignants des deux universités et la liste finale des bénéficiaires.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 16h30.

Le Recteur

رئيس الجامعة
أرسلان باقي

ممثل الفرع النقابي للمجلس
الوطني لأساتذة التعليم
العالي (CNES)

أ. مرابط ساعد

Président du Syndicat National des Enseignants Chercheurs Hospitalo-Universitaires (SNECHU)

Dr HAMADOUCHE.M
Maître Assistant
Médecine du Travail